

Certains d'entre vous, ont trouvé une étiquette collée sur leur poubelle individuelle indiquant que le service Ordures Ménagères d'Alès Agglomération n'assurait plus le ramassage de leur poubelle individuelle. Comme il ne s'agissait pas d'un gag douteux, la menace a été immédiatement suivie d'effets. Rappelons, une fois de plus, que la collecte et le traitement des ordures ménagères sont des compétences de l'Agglomération pour lesquelles est acquittée une taxe spécifique relativement élevée.





2 La chronologie des évènements



Face au légitime mécontentement d'une partie des habitants de la commune mais aussi des élus, mis comme vous devant le fait accompli, nous nous devions de vous présenter un petit historique des actions effectuées par la municipalité concernant le problème récurrent des poubelles.

A chaque réunion de quartier organisée au printemps, vous avez exprimé votre irritation voire votre indignation face à la mauvaise gestion des déchets sur notre territoire communal en ciblant tout particulièrement quelques sites de collecte : place de la Jasse, chemin du Château, montée de Granat, Trouillas, Moulin du Juge, cave coopérative, place du village, rue du Pailleras au bord de l'Avène.

Il était donc évident que toute nouvelle planification des containers ne pouvait se faire qu'en accord avec les cadres de l'agglomération en charge de cette mission.

Le 1er juillet 2014, une première réunion s'est tenue avec le responsable du tri sélectif. Il venait se présenter spontanément aux nouveaux élus et expliquer ses fonctions et ses interventions dans les communes :

- suivre le camion du tri sélectif pour identifier les points noirs ;
- proposer le service des ambassadeurs du tri pour informer en faisant du porte à porte ou lors de manifestations communales ;
- communiquer directement avec les élus pour trouver des solutions aux problèmes rencontrés.

Après cette première visite, plus aucun contact n'a été possible, malgré notre volonté d'inviter les ambassadeurs du tri lors de la journée des associations.

Pendant le même temps, début Juillet, le réduit nauséabond à déchets place de la Jasse a été supprimé par les agents communaux. Les containers ont été repositionnés.

Pour poursuivre les modifications, plusieurs rendez-vous ont été pris avec le responsable de la collecte ordures ménagères et du tri sélectif de l'Agglomération. Tous ont été annulés par les services de l'Agglo. Les élus devaient dorénavant faire une demande écrite auprès de Monsieur Alain Martinez, directeur général des services techniques de l'Agglomération.

Une réunion a finalement eu lieu fin juillet qui a permis de constater les points noirs de collecte et d'établir ensemble les repositionnements possibles. A aucun moment, la municipalité n'a validé l'abandon du ramassage individuel dans certaines rues et chemins communaux. Les élus ont d'ailleurs sollicité une extension de ce type de ramassage qui devait être étudiée.

Par la suite, pour rappeler les préconisations en matière de tri et d'ordures ménagères, un dépliant exhaustif sur le sujet a été distribué par les élus durant l'été rappelant notamment les trois règles majeures à respecter :

- Tout dépôt à côté d'un container est strictement interdit, c'est un dépôt sauvage passible d'une amende!
- Pour les encombrants, il faut contacter le service de l'agglo qui les fait ramasser gratuitement à domicile, le 3ème Mardi du mois.
- Les déchets, n'étant pas des ordures ménagères ou du tri sélectif, doivent être apportés dans les déchetteries gratuites de l'agglo.

Un article est également paru dans Midi Libre le 12 août.

Durant le mois d'Août les agents municipaux, se sont prioritairement occupés des travaux des écoles et du pôle enfance jeunesse.

Début septembre, tous les repositionnements de containers avaient été effectués.

Suite à l'arrêt du ramassage individuel, à cette même période, le Maire de Saint-Hilaire a adressé une lettre recommandée avec accusé de réception au Président de l'Agglomération pour demander le rétablissement du service tel qu'il était assuré jusqu'à présent afin de garantir le fonctionnement de ce service public et la salubrité communale. Si le service n'est pas rétabli, le juge compétent sera saisi.



Les actions à entreprendre

Même impôt = même service

Sur l'avis d'impôt 2014 de la taxe foncière, vous constaterez que le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) s'élève à 12.83%.

En d'autres termes, la taxe « ordures ménagères » versée à l'Agglo pour ce seul service représente presque les deux tiers de la part versée à la commune : c'est dire son importance !

Cette taxe, votée par l'Agglo, est la même pour les Alésiens qui, par contre pour nombre d'entre eux bénéficient du ramassage individuel.



Faire respecter nos droits

Malgré ces constats, la municipalité ne souhaite pas entrer dans de vaines polémiques, ni avec le maire d'Alès, président de l'Agglo, président du Pays Cévennes, ni avec ses services mais elle souhaite simplement que ses administrés soient respectés et qu'ils aient un service de collecte de qualité. Ils en payent suffisamment le prix.

Nombre de citoyens ont compris que nous faisons le maximum mais que nous ne maîtrisons pas, malheureusement, la gestion de ce service public communautaire. Nous avons déjà reçu des copies de courriers que certains d'entre vous ont spontanément adressés à Alès Agglomération et nous vous remercions d'avoir effectué la démarche nécessaire auprès du service en charge de cette compétence.

Toutefois, certains habitants nous ont sollicités pour que nous les aidions dans ce sens. La mairie, a donc mis, à l'accueil, à disposition des citoyens qui le souhaitent, une lettre-type à envoyer au service responsable de l'agglomération. Plus vous serez nombreux, mieux nous serons entendus.

Cette gestion des déchets pose un réel problème de salubrité publique et invite à une réflexion globale à l'échelle de l'agglo avec, bien entendu, la participation de chaque commune car les problématiques sont nombreuses mais pas identiques selon les lieux d'habitation. Toute proposition constructive est bienvenue. Merci de la faire parvenir par courrier ou mail à la Mairie.

Lutter contre les incivilités

Si la municipalité agit auprès de l'Agglo pour améliorer le système de collecte, elle mène aussi en parallèle le combat contre les incivilités. Les quelques citoyens qui ne respectent pas les règles élémentaires, rabâchées x fois, seront verbalisés. Ces « gros dégueulasses » qui dégradent sciemment par fainéantise notre environnement, coûtent aux collectivités (Agglo et commune) donc aux autres citoyens contribuables qui font l'effort de respecter les règles de collecte et de tri.



Réunions de quartier

Des réunions de quartier pour réorganiser la collecte

Il faut faire de nécessité vertu! Alès Agglomération ne souhaite plus de ramassage individuel, c'est une chose. En attendant que le droit coutumier des Saint-Hilairois soit à nouveau respecté, nous devons nous organiser en trouvant des solutions ensemble, sur le terrain. Parlons-en en direct! Réunions dans les rues suivantes:

Samedi 15 novembre

10h : Chemin du stade : rendez-vous devant la salle Louis Benoit

10h30 : Chemin de la Coste : rendez-vous face à l'impasse des genêts

11h : Rue de la Burguerine : rendez-vous face à l'impasse Delenne-Lauriol

11h30 : Chemin du Pont : rendez-vous à l'intersection des chemins du pont et du camp Ardon

Samedi 29 novembre

10h : Rue des Ecoles et chemin de Saint-Hilaire à la Jasse : rendez-vous à côté du container à verre

10h30 : Chemin de Gratian : rendez-vous à l'intersection des chemins de Gratian et Saint-H à la Jasse

10H45 : chemin du Puech Harnaguet : rendez-vous à l'intersection de la rue Puech Harnaguet et du chemin de Saint H à la Jasse

11h: Rue André Schenck : rendez-vous à l'intersection de la rue André Schenk et du chemin de St H à Larnac

11h30 : chemin de Caragon : rendez-vous à l'intersection avec la route de Nîmes

12H00/ chemin du Gas Gardonnet : rendez-vous à l'intersection avec la route de Nîmes

Samedi 6 décembre

10h : Route de Nîmes : rendez-vous au centre de loisirs du Mas Bruguier

10h30 : Chemin de Malagratte et de la Rouvière : rendez-vous à l'intersection avec la route de Tribies

11h : Chemin de Ginane : rendez-vous à l'intersection avec le chemin de la Rouvière

11h30 : Chemin du Signal : rendez-vous à l'intersection avec le chemin d'Anduze à Uzès

Samedi 13 décembre

10h : Chemin d'Alès à Deaux : rendez-vous à l'intersection avec la route d'Uzès

11h30 : Rue des Vignerons : rendez-vous à la cave coopérative

12h00 : 2° partie : rendez-vous à côté de la pharmacie

10H30 : Chemin du Mardilhon : rendez-vous à l'entrée du chemin

11h00 : Chemin Paul Courtin : rendez-vous à l'intersection avec le chemin d'Anduze à Uzès

Si d'autres rues nécessitent ce travail, d'autres réunions seront organisées, faites nous le savoir en vous adressant à l'accueil de la Mairie.



Infos utiles

POMPIERSPOMPIERS ALES: 04.66.54.25.18

GENDARMERIEGENDARMERIE DE VÉZÉNOBRES : 04.66.83.50.37

NUMÉRO SERVICES POUBELLES ALES AGGLO 04.66.55.60.93 ou 0 800 540 540

OBJETS ENCOMBRANTS

NUMÉRO D'INSCRIPTION : 04.66.55.60.93
Ramassage tous les 3º Mardis du mois